

JAD



S.I.D.P.C.

29 FEV. 2008

LES RISQUES MAJEURS A HOULGATE



PREVENIR POUR MIEUX REAGIR

● DOCUMENT A CONSERVER ●

DICRIM – Edition 2007

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
- article L125-2 du code de l'environnement et décret du 11 octobre 1990 modifié -

LE MOT DU MAIRE



Houlgataises, Houlgatais,

Voici un document que j'invite chacun à lire attentivement et à conserver précieusement.

Il s'agit du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisé conformément aux dispositions législatives rappelées en introduction de la présente plaquette, avec le concours d'un cabinet spécialisé et à partir des données fournies par la Préfecture.

SOMMAIRE

- **Introduction – p 3**

- **Risque inondation – p 4**

Consignes de sécurité
en cas d'inondation - p 5

- **Risque mouvement de terrain – p 6**

Consignes de sécurité
en cas de glissement ou d'effondrement
du sol - p 7

- **Risque tempête – p 8**

Consignes de sécurité
en cas de tempête - p 9

- **Risque transport de matières
dangereuses – p 10**

Consignes de sécurité
en cas d'alerte - p 11

Notre commune peut en effet subir les aléas d'évènements d'origine naturelle ou technologique dont il y a lieu d'être averti afin d'adopter, le moment venu, les bonnes règles de conduite rappelées dans ce DICRIM, et d'en limiter les effets.

Parmi ces risques figurent le risque inondation et le risque de mouvement de terrain.

La commune est également soumise à un risque de tempête et de transport de matières dangereuses.

Ayez l'assurance qu'au-delà de cette information, la municipalité entend poursuivre son action et veiller à réduire les risques par des mesures de prévention et de protection.

**Le Maire
Dr André FAUVEL**

INTRODUCTION : RISQUES MAJEURS ET INFORMATION PREVENTIVE

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en deux grandes familles :

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- Les risques technologiques : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses ...

L'INFORMATION PREVENTIVE

L'information préventive sur les risques majeurs naturels et technologiques a été instaurée en France par la loi n°87-565 du 22 juillet 1987, reprise par l'article L 125-2 du Code de l'Environnement :

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. »

Depuis plusieurs années, la ville de HOULGATE s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques existants sur le territoire communal.

En éditant et diffusant aujourd'hui son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), la commune souhaite informer les habitants de HOULGATE, ceux qui y travaillent et y séjournent, afin de mieux réagir en cas de survenue d'un risque.

Le présent document recense les risques auxquels la population est exposée, les mesures de prévention et de protection prises par la ville de HOULGATE et les comportements à adopter en cas d'alerte.



RISQUE INONDATION



SITUATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

La commune de HOULGATE est soumise aux risques inondation :

- **par ruissellement venant des plateaux voisins, débordement du Drochon et de la Bérézina, et saturation du réseau d'évacuation** des eaux pluviales en cas d'orage important dans les secteurs en pente et la partie basse de la commune comme ce fut le cas notamment en octobre 1993, novembre 2000 et octobre 2007 chemin Vimard, rue du Pré Blandin et route de la Vallée.
- **par submersion marine**, rue des Bains, en cas de conjonction d'une forte tempête avec coefficient de marée élevé et vent de secteur nord nord-ouest (années 1970).



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Etude et repérage des zones exposées dans la commune.
- Entretien du Drochon et de la Bérézina, de leurs lit et berges à la charge des riverains.
- Réfection par la commune du mur de soutènement de la berge du Drochon, chemin Vimard, coté voirie.
- Amélioration de la collecte des eaux pluviales (dimensionnement, réseaux séparatifs), bassin tampon prévu en 2008 (capacité de 14.000 m³), busage chemin Vimard, déversoir d'orage en amont de la cascade.
- Surveillance par les services communaux ; télésurveillance du poste de relevage des eaux usées et pluviales Impasse de la Passerelle, mise en alerte des services et ouverture automatique de l'exutoire à marée basse vers le lit de la Dives.
- Prescription de bassins de retenue pour les eaux pluviales dans les permis de construire pour les groupes d'habitations ou lotissements.
- Plan d'Alerte Météorologique avec publication par Météo-France de carte de vigilance météorologique 2 fois par jour attirant l'attention sur la possibilité de survenue d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures.
- Elaboration en cours d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.

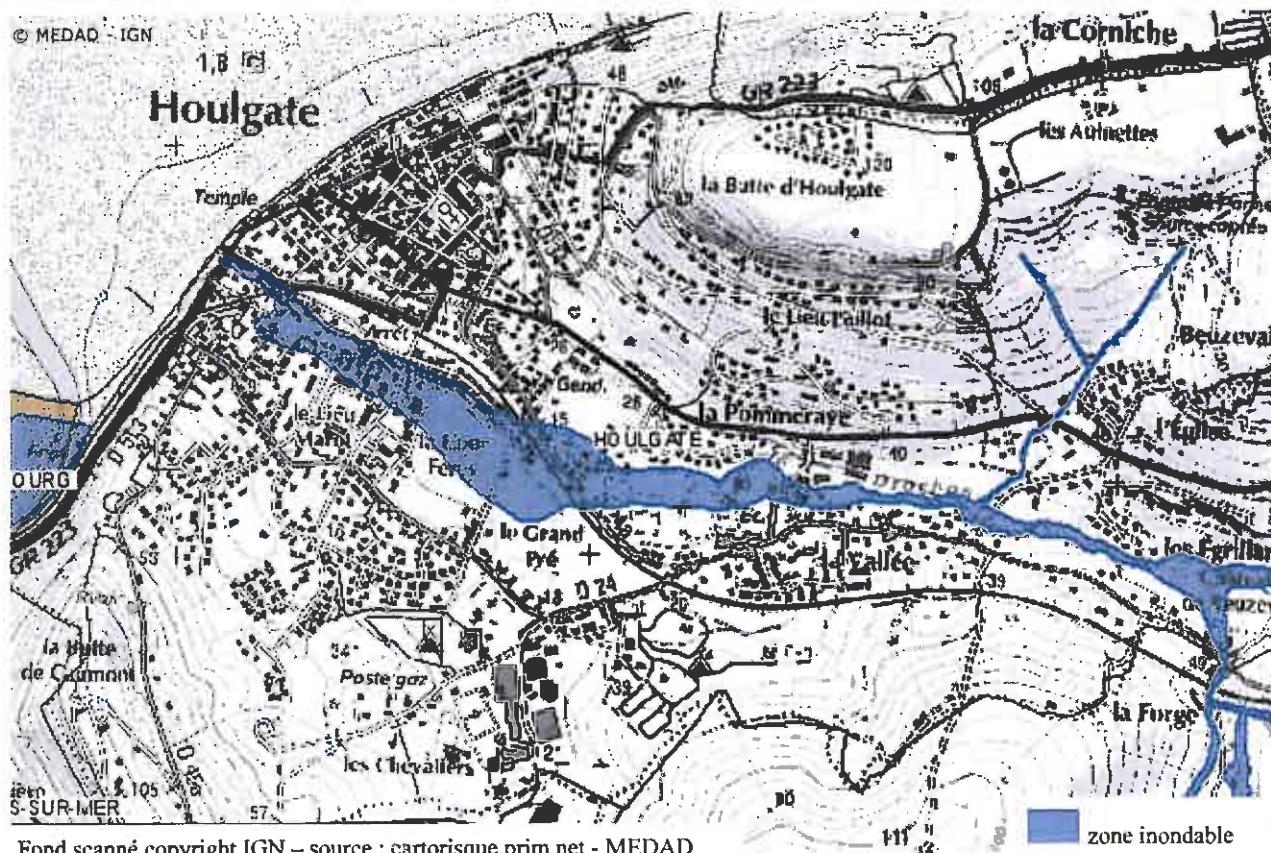


Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :
Consultez le Plan d'Occupation des Sols en mairie, tél : 02.31.28.14.00

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'INONDATION



1. abritez-vous
 2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie : 102.6 MHz
 3. respectez les consignes



Fond scanné copyright IGN – source : cartorisque.prim.net - MEDAD



**Tenez fermes portes,
fenêtres, soupiraux,
aérations**



**Montez à pied dans les étages
Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué**



**Rassemblez l'indispensable :
radio, lampe électrique, eau,
nourriture, papiers
d'identité,
médicaments urgents ...**



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les exposer,
leurs enseignants
s'occupent de leur sécurité**



Coupez l'électricité, le gaz



**Ne téléphonez pas sauf
urgence vitale ;
libérez les lignes
pour les secours**

**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées,
vous iriez au-devant du danger**

APRES L'INONDATION

Aérez les pièces, désinfectez à l'eau de javel
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche
Chauffez dès que possible



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



SITUATION

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisée par l'action de l'eau et de l'homme.

La commune de HOULGATE est soumise aux risques :

- **de glissement de terrain** au niveau des falaises des Vaches Noires, de la butte de Caumont et de la butte de HOULGATE comme ce fut le cas en janvier 1970, septembre 1998 et janvier 2001.
- **d'érosion littorale** notamment au niveau du camping de la plage.
- **de mouvements de terrain différentiels** consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux comme ce fut le cas de janvier à août 1996.
- **d'affaissement ou d'effondrement** localisé de cavités souterraines (marnières) : extension du cimetière, terrain ex le Carpentier près de la source Pagné.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Etudes des sols et repérage des zones exposées réalisées dans la commune.
- Pose d'enrochements grillagés (gabions) contre les glissements de terrain.
- Mise en place d'enrochements au niveau du camping, d'épis contre l'érosion littorale.
- Organisation du captage des eaux usées et contrôle par la CCED pour diminuer l'érosion par ruissellement.
- Surveillance régulière des falaises (jalons) par les services communaux en liaison avec le conservatoire du littoral.
- Mise en place de panneaux et de balisage dans le secteur des falaises.
- Maîtrise de l'urbanisme avec réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de glissement de terrain approuvé par arrêté préfectoral le 28 juin 1993 et intégré au Plan d'Occupation des Sols.
- Elaboration en cours d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.



Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :
Consultez le Plan d'Occupation des Sols en mairie, tél : 02.31.28.14.00

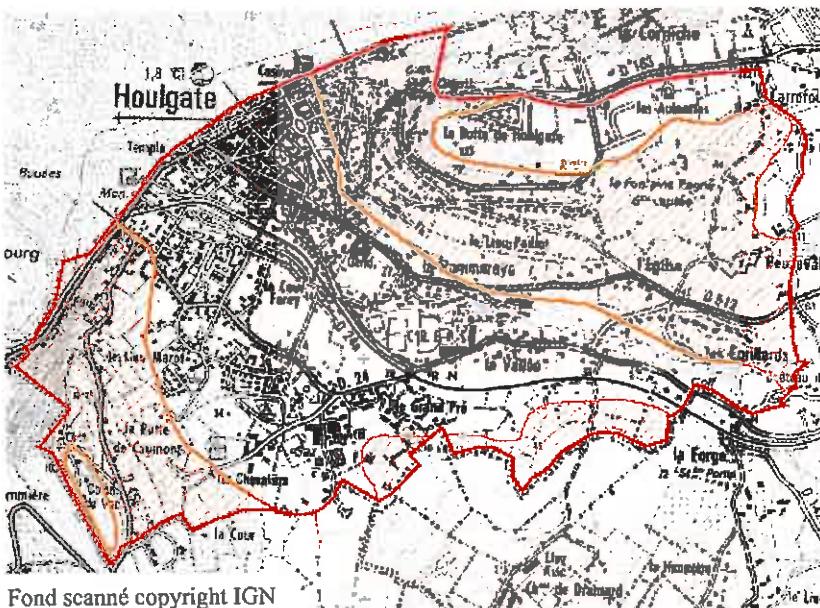
CONSIGNES DE SECURITE



1. abritez-vous
2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie : 102.6 MHz
3. respectez les consignes



EN CAS DE GLISSEMENT DE TERRAIN



Fond scanné copyright IGN

PPR
Vaches Noires

PENDANT

A l'intérieur



Abritez-vous sous un meuble solide,
éloignez-vous des fenêtres

APRES

Fermez le gaz
et l'électricité



A l'extérieur



Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche ou éloignez-vous de la zone dangereuse



Evacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas



Eloignez-vous de la zone dangereuse

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

A l'intérieur



Dès les premiers signes,
évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas

A l'extérieur



Eloignez vous de la zone dangereuse

Si vous êtes témoin d'un glissement de terrain, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe : 18 ou portable : 112), en précisant les lieux.



RISQUE TEMPETE

SITUATION

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...), à l'origine de **vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses** (pluie, grêle, ...).

On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 90 km/heure.

Sur la commune de HOULGATE, la conjugaison de vents violents et de fortes précipitations orageuses peut entraîner :

- des inondations par ruissellement, débordement et saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales dans la partie basse de la ville, voire une submersion marine rue des Bains, en fonction du coefficient de marée et de l'orientation des vents ;
- des chutes d'arbres, de poteaux électriques, de cheminées, d'antennes sur la voie publique et les domaines privés.



La commune a été reconnue sinistrée lors des tempêtes d'octobre 1987 et de décembre 1999.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Surveillance de la végétation, taille, élagage, abattage ...
- Plan d'alerte météorologique avec publication par Météo-France de carte de vigilance météorologique 2 fois par jour attirant l'attention sur la possibilité de survenue d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures (voir page ci-contre).
- Emission d'un message d'alerte par la préfecture à la mairie (automate d'appel) et mise en vigilance des services municipaux dès réception.
- Elaboration en cours d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.

CONSULTEZ LES PREVISIONS METEO AUPRES DE :

Météo-France, tél : 3250, ou 0.892.68.02.14

Minitel : 3615 code météo

Internet : <http://www.meteofrance.fr>

Météo-Marine tél : 0.892.68.08.08 (Répondeur)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE TEMPESTE

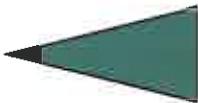


1. abritez-vous
2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie : 102.6 MHz
3. respectez les consignes

CODE DE VIGILANCE DES CARTES METEO

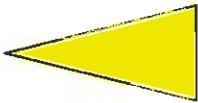
niveau 1 : **PAS DE VIGILANCE** particulière

Risque faible



niveau 2 : **ETRE ATTENTIF** à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique.

Risque moyen



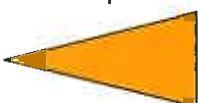
Des phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus.

Se tenir au courant de l'évolution météo

niveau 3 : **ETRE TRES VIGILANT**

Risque fort

Phénomènes météos dangereux prévus.



Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

niveau 4 : **VIGILANCE ABSOLUE**

Risque très fort

Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle.



Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

AVANT

- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés
- Mettez à l'abri les bêtes et le matériel
- Annulez les sorties en mer et scolaires
- Arrêtez les chantiers, mettez les grues en girouette et rassemblez le personnel



Gagnez un abri en dur



Fermez portes et fenêtres

PENDANT



Ecoutez la radio et les bulletins météo
Respectez les consignes des autorités
Ne téléphonez pas sauf urgence vitale ; libérez les lignes pour les secours



Déplacez vous le moins possible

APRES



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
Faites attention aux objets prêts à tomber (cheminées, antennes, tôles, planches, arbres, ...)

- Ne montez ni sur les toits ni dans les arbres fragilisés



RISQUE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES



SITUATION

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs.**

HOULGATE et sa région sont concernées par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue par voie routière et canalisation. Ce trafic concerne principalement les routes départementales RD513, RD163, RD45 et RD24 et la canalisation de transport de gaz haute pression.



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Réglementation nationale spécifique au transport de matières dangereuses.
- Formation du personnel, contrôle du matériel, règles de circulation, réglementation de la vitesse.
- Identification et signalisation des produits transportés (voir encadré ci-dessous).
- Surveillance et contrôle du transport par gazoduc.
- Réglementation de la circulation en centre ville.
- Plan Départemental de Secours TMD et plan de surveillance et d'intervention pour le gazoduc réalisé par GDF.
- Elaboration en cours d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.
- Elaboration en cours d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) au niveau de chaque établissement scolaire.

SIGNIFICATION DES CODES SUR LES VEHICULES DE TMD



33 ▲ Code danger
1203 ▲ Code matière

CODE DANGER

- 1.: matières explosives
- 2.: gaz inflammables (butane...)
- 3.: liquides inflammables (essence...)
- 4.: solides inflammables (charbon...)
- 5.: comburants, peroxydes (engrais...)
- 6.: matières toxiques (chloroforme...)
- 7.: matières radioactives (uranium...)
- 8.: matières corrosives (acide...)
- 9.: dangers divers (piles...)

La répétition du chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.
Exemple : 33, liquide très inflammable.



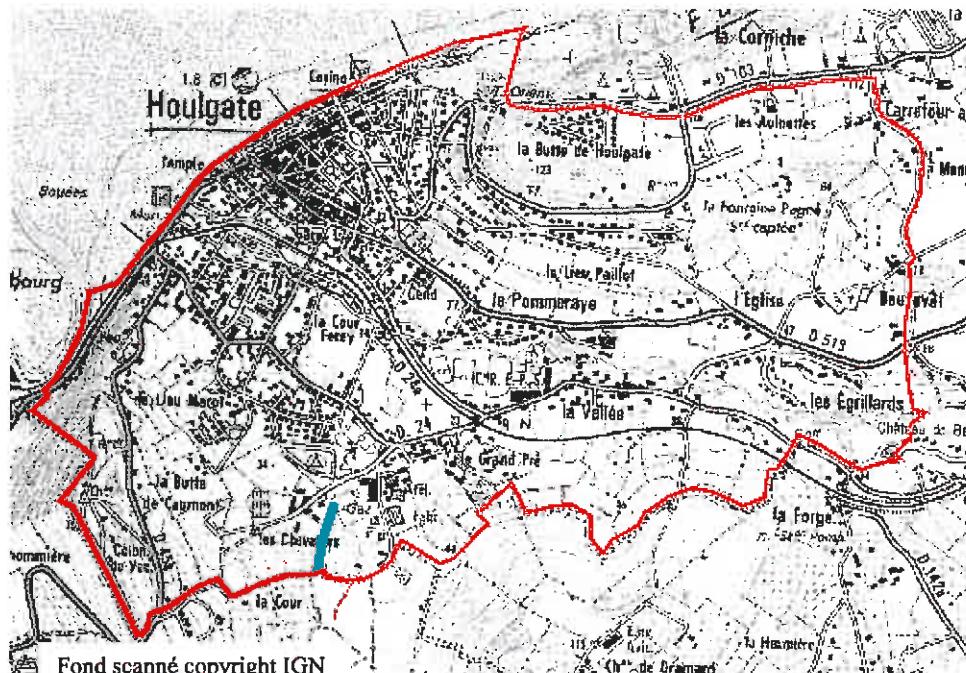
CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ALERTE



1. abritez-vous
2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie : 102.6 MHz
3. respectez les consignes



ALERTE



gazoduc

L'alerte sera donnée par sonorisation en centre ville, sirène mobile ou par les Services de Secours :



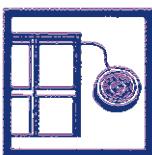
N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas, ni flamme ni étincelle ; n'actionnez pas les interrupteurs et appareils électriques



Fermez et calfeutrez portes, volets, fenêtres et ventilations



Ne téléphonez pas sauf urgence vitale ; libérez les lignes pour les secours

FIN D'ALERTE

Elle sera donnée par sirène, les autorités ou la radio :

Aérez le local

Respectez les consignes données par les secours

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe : 18 ou portable : 112), en précisant les lieux et si possible le code danger (voir page ci-contre)

OU S'INFORMER ?

MAIRIE (standard)

02.31.28.14.00

www.ville-houlgate.fr

POMPIERS 18 ou 112

POLICE NATIONALE 17

GENDARMERIE

02.31.28.14.10

Sous-Prefecture de Lisieux

02.31.31.66.00

Prefecture du Calvados

02.31.30.66.13

www.calvados.pref.gouv.fr

Meteo-France

0.892.68.02.14

www.meteofrance.fr

Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

www.prim.net

IMPORTANT

Equipements à avoir chez soi en permanence :

- 1 radio portable avec piles de rechange
- 1 lampe de poche avec piles
- des bouteilles d'eau potable
- ses papiers personnels
- 1 trousse de pharmacie
- son traitement médical en cours
- des couvertures
- des vêtements de rechange
- du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières, coton hydrophile, ...)

Commune de HOULGATE

Département du CALVADOS

Région Basse-Normandie



inondation



submersion marine



zone exposée aux
glissements de
terrain



cavités naturelles,
marmières



tempête



conduites fixes
de matières
dangereuses



transport de
marchandises
dangereuses

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

*take shelter
resguardese*

2. écoutez la radio

France-Bleu Basse-Normandie

102.6 MHz

*listen to the radio
escuche la radio*

3. respectez les consignes

*follow the instructions
respete las consignas*

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

*don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus niños a la escuela*

pour en savoir plus, consultez

> à la mairie : le Dicrim, dossier d'information communal sur les risques majeurs

> sur internet : www.prim.net

**Pour plus de renseignements,
consultez en mairie le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
avec son plan d'affichage et la liste des repères de crues.**

discret 96-918